

PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE ST-EUGÈNE 2023-2024

Nom de l'école : 049 – St-Eugène	Nombre d'élèves : 767	École <input checked="" type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire
Date: Mai 2023	Adopté par le CÉ: printemps 2023	
Membres du comité		
Direction : Christianne Fleury		
Enseignants : Lise Bourgea, Caroline Guay, Agnès Labrecque Langlois (comité d'origine)		
Professionnelle : Marie-France Lauzon		
Service de garde : Kathleen Martineau		
Personnel de soutien : Alex Primeau, Nancy Varin, Johanne Surprenant et Carole-Ann Picard		
Porteur du dossier : Christianne Fleury et Louis Boucher		

Ce plan de lutte s'inscrit dans la poursuite des enjeux du plan d'engagement vers la réussite, soit un milieu bienveillant, stimulant et sécuritaire.

DISTINCTIONS ENTRE LES TERMES

La loi sur l'instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante :

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Exemples de formes d'intimidation

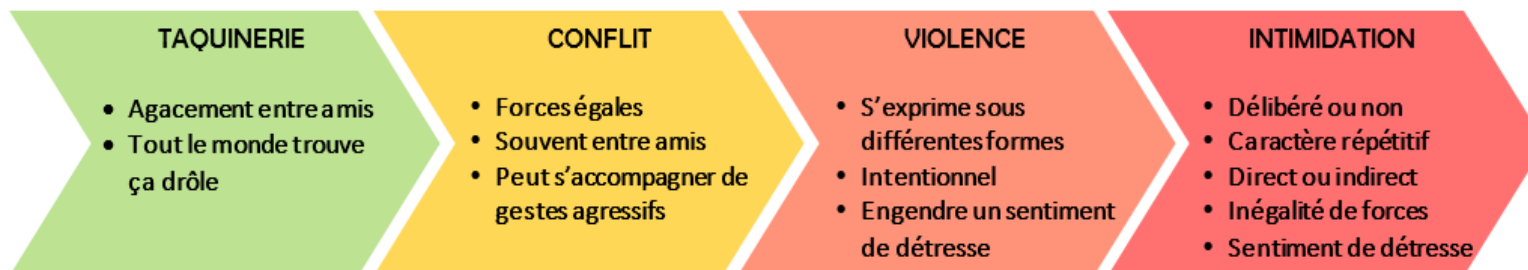
- Physique (coups de pied, bousculade, coups, attouchements sexuels);
- Psychologique (exclure du groupe, commérage, rumeurs) et sociale (discrimination raciale, religieuse, économique, orientation sexuelle, handicap ou caractéristique physique);
- Verbale (menaces, jurons, injures, blagues cruelles);
- Instrumentale (taxage);
- Cyber intimidation (Le conseil canadien de la sécurité la définit comme suit « *Tout acte préjudiciable communiqué par voie électronique et qui a pour but de gêner, de compromettre ou de calomnier autrui* »).

Intimidation ou conflits ?

Les conflits font partie du développement normal de l'enfant et sont nécessaires pour l'amener à développer ses habiletés d'affirmation de soi et sa capacité à faire des compromis.

Les gestes d'intimidation ne sont pas nécessaires pour grandir et ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que les auteurs ou les témoins.

Conflit	Intimidation
Confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue.	Une des personnes s'impose à l'autre par la force (un contexte social entoure le rapport de force).
Deux enfants cherchent à gagner.	Un enfant prend l'initiative et veut gagner sur l'autre.
Deux élèves argumentent ce qui peut mener à des gestes agressifs.	Un élève veut gagner et pose des gestes agressifs ou d'exclusion sociale pour y arriver.
Rapport égalitaire	Rapport inégalitaire
Le conflit amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties lorsque résolu. Non résolu, les deux peuvent se sentir perdants.	Il en résulte une victime et les gestes posés ont des conséquences nuisibles autant chez la victime, que les auteurs ou les témoins.



Ce plan de lutte s'inspire également des valeurs de notre Projet éducatif soit l'ouverture, le respect, et la persévérance et tend à faire connaître tout ce qui est et sera mis en place pour prévenir, intervenir et faire le suivi au regard de la violence et de l'intimidation. Par l'élaboration de ce plan, tous les intervenants de l'école souhaitent que chaque élève soit respecté, heureux et fier de son école.

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
<p>1- Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.</p>	<p>L'École St-Eugène est une école primaire accueillant environ 740 élèves, du préscolaire à la 6e année. De ce nombre, environ la moitié fréquente le service de garde le matin, le midi et le soir. En plus de sa clientèle régulière, nous y accueillons les élèves d'autres écoles, mais présentant des limitations physiques. Une centaine d'adultes travaillent auprès des élèves.</p> <p>Bien que chaque situation de conflit, d'agressivité, de violence ou d'intimidation soit de trop, et sans banaliser chacune d'elle, nous constatons que nous intervenons sur une grande quantité de conflits ou d'offenses, davantage que de situations de violence et d'intimidation.</p> <p>Afin de partager le portrait de la situation à l'École St-Eugène, nous avons compilé et analysé les différentes situations d'intimidation et de violence (annexe A). Malheureusement, cette première collecte ne peut nous permettre de donner un portrait distinct des situations d'intimidation ou de violence, mais les acteurs du milieu vous confirmeront qu'il s'agit majoritairement de situations de violence suite à un conflit. Cette première collecte, effectuée à partir de l'année scolaire 2016-2017, servira aussi de point de comparaison, nous permettant d'évaluer l'efficacité des moyens de prévention mis en place.</p> <p>Nous pouvons donc constater que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grands (3e à 6e année) se retrouvent plus souvent mêlés à des situations d'intimidation ou de violence ;

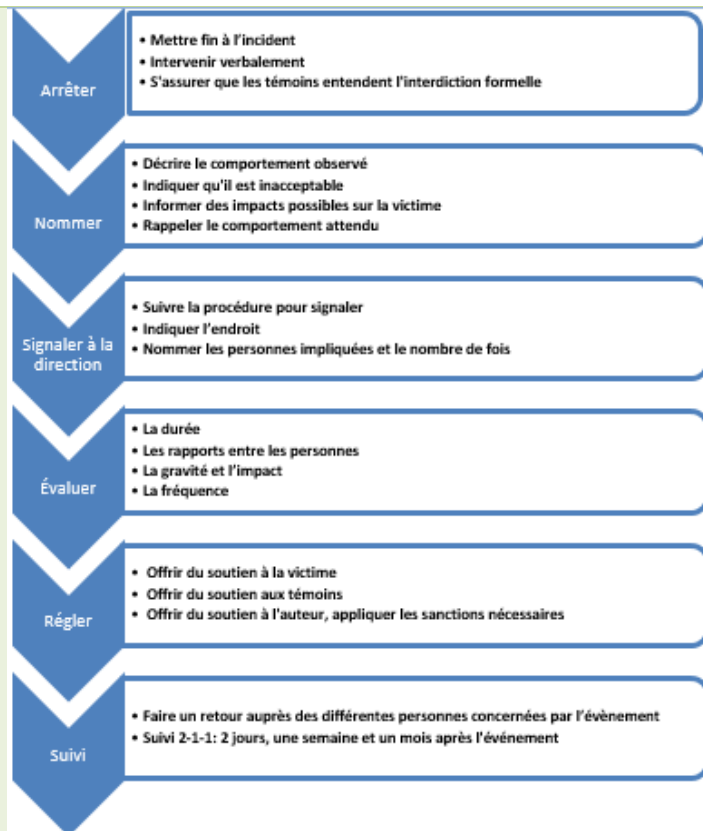
	<ul style="list-style-type: none"> - Les situations se présentent lors des récréations et des heures de dîner, parfois sur le chemin de l'école et de rares fois en classe ; - Les gestes posés sont physiques (ex. frapper, bousculer), verbaux (ex. insulter) ou sociaux (ex. exclure, répandre des rumeurs). Aucun cas d'intimidation ou de violence psychologique, de taxage ou de cyber intimidation n'avaient été répertoriés dans le dernier sondage (2016-2017). <p>Ces constats deviendront nos priorités d'action.</p>
<p>2- Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.</p>	<p>Priorité d'action 1 : Les gestes posés sont physiques (ex. frapper, bousculer), verbaux (ex. insulter) ou sociaux (ex. exclure, répandre des rumeurs).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogique : animations dans les classes (annexe B), enseignement des comportements attendus (notion de bons choix et mauvais choix), sensibiliser aux valeurs d'empathie et de respect, etc. - Social : ateliers d'habiletés sociales et de gestion des émotions, animations dans les classes, ateliers de l'organisme « Justice alternative » sur la cyber-intimidation, rencontres avec les TES au besoin (annexe B), mise en place d'une « escouade d'élèves » pour aider les plus petits dans leurs conflits/différends - Physique : enseignement du programme d'éducation à la sexualité principalement par l'enseignement du contenu relié à l'identité, aux rôles, aux stéréotypes sexuels et aux normes sociales (cf. à la planification des contenus relatifs au programme d'éducation à la sexualité de l'école St-Eugène) - Familial : communications fréquentes avec les parents via courriels, agenda, appels téléphoniques, fiches de manquement majeur signées par les parents, rencontres au besoin, etc. <p>Priorité d'action 2 : Les grands (3e à 6e année) se retrouvent plus souvent mêlés à des situations d'intimidation ou de violence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogique : visite de l'organisme « Justice alternative », sensibilisation aux dangers reliés aux réseaux sociaux et aux plateformes de discussion (Teams, Messenger, Snapchat, etc.), ateliers d'habiletés sociales et de gestion des émotions, animations dans les classes, rencontres avec les TES au besoin (annexe B) - Social : ateliers d'habiletés sociales

	<ul style="list-style-type: none"> - Physique : relocalisation des groupes de 3^e année près du bureau de la direction et d'un technicien d'éducation spécialisée - Familial : communications régulières avec les parents pour les élèves, partage d'outils de références pour les parents par le biais de la page Facebook de l'école <p>Priorité d'action 3 : Les situations se présentent lors des récréations et des heures de dîner, parfois sur le chemin de l'école et de rares fois en classe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogique : animations sur la cour d'école, enseignement des comportements attendus (voir Annexe B) - Social : local des TES disponible et ouvert au besoin pour les conflits et les dénonciations, mise en place d'une « escouade d'élèves » pour aider les plus petits dans leurs conflits/différends - Physique : mise en place du magasin d'Eugène (prêt de matériel d'activités physiques) durant les récréations et les heures de dîner, trottibus, identification des adultes sur la cour par des dossards, répartition stratégique des surveillants sur l'ensemble du territoire de la cour d'école et dans les corridors
<p>3- Mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission de connaissances sur le sujet (ex : différence entre conflit et intimidation, flèche du continuum, quoi faire si mon enfant est victime/témoin/auteur, etc.) ; - Diffuser le projet éducatif et le plan de lutte ; - S'assurer que les parents signent le code de vie ; - Transmission de l'information (ex : Journal d'Eugène, page Facebook, agenda, etc.) ; - Communiquer les informations pertinentes aux parents ; - Sensibiliser les parents sur l'importance de leur rôle d'intervention auprès de leur enfant ; - Informer régulièrement les parents sur les activités de prévention qui se déroulent à l'école ; - Sensibiliser les parents sur les termes, les concepts et les définitions en lien avec l'intimidation et la violence (Guide Hibou).
<p>4- Modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En personne : À l'enseignant ou tout adulte de confiance - Par courriel : À l'enseignant ou au EpSaintEugene@csdhr.qc.ca - Par téléphone : (450) 346-3535 - Par écrit : Compléter les fiches de signalement et les placer dans les boîtes aux lettres rouges situées dans chacun des corridors. Des fiches de signalement sont disponibles dans toutes les classes, dans l'agenda et sur demande à tout adulte de l'école. Chaque jour, un adulte de l'école

applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber-intimidation.

vérifie le contenu des boîtes et enclenche le protocole d'intervention, au besoin. L'enfant peut aussi demander l'aide d'un adulte pour compléter la fiche. La fiche est remplie au meilleur de la connaissance de la personne qui la complète. Aucune demande d'aide n'est rejetée pour manque d'information.

5- Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.



Si votre enfant se dit victime ou s'il est témoin d'intimidation, vous avez l'obligation de signaler en suivant la procédure suivante :

1. Écrire un message ou téléphoner à l'enseignante ;
2. Si après 48 heures l'enseignante n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, téléphonez à la direction (450-346-3535) ;
3. Si, après avoir laissé un message à la direction et qu'elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant dans les 48 heures, vous pouvez téléphoner au centre de services scolaire des Hautes-Rivières (450-359-6411, postes 8622 ou 7510) ou par courriel (servicealaclientele@csdhr.qc.ca) ;
4. Si après avoir franchi les étapes précédentes, vous êtes toujours insatisfait de l'examen de votre plainte ou du résultat de cet examen, vous avez la possibilité de vous adresser au protecteur de l'élève par téléphone (1-855-350-3162) ou par courriel (protecteur.eleve@csdhr.qc.ca).

6- Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Par souci d'éthique et pour des raisons de confidentialité, les intervenants ne pourront pas tout dire. Par exemple, les noms des élèves impliqués et les conséquences données ne seront pas partagés.

<p>7- Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.</p>	<p>Afin de soutenir et d'encadrer les victimes et les témoins d'actes d'intimidation ou de violence, nous avons construit trois tableaux qui décrivent les mesures qui pourraient être prises (cf. aux tableaux de l'annexe C). Le choix d'une mesure plutôt qu'une autre sera réalisé en se basant sur l'analyse de la situation et la vulnérabilité des élèves.</p>
<p>8- Sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</p>	<p>Liste de différentes interventions possibles en lien avec la situation d'intimidation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conséquences logiques et éducatives ; - Rappel/enseignement du comportement attendu ; - Communication ou rencontre avec les parents, les intervenants et la direction ; - Excuses envers la victime (si cela répond aux besoins de la victime) ; - Geste de réparation ; - Travail en lien avec le sujet ; - Atelier visant le développement de compétences personnelles et sociales ; - Récréations guidées, terre d'accueil ou local de pratique ; - Restriction de la liberté dans un espace ciblé ; - Suspension à l'interne ou à l'externe ; - Rencontre avec un policier ; - Consignation au dossier (SPI).
<p>9- Suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<p>Consignation et transmission à la direction générale via le SPI.</p> <p>L'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées. Un suivi sera donné aux parents pour faire le point sur la situation.</p> <p>La personne responsable du suivi revoit l'élève pour s'assurer que la situation s'est rétablie.</p> <p>En cas de suspension externe (selon la gravité de l'évènement), les parents devront venir chercher leur enfant sans délai et une lettre de suspension sera émise par courriel et ajoutée au dossier de l'élève. L'élève devra compléter le travail demandé avant de revenir à l'école et une rencontre avec la direction et ses parents sera exigée pour son retour à l'école.</p>

RESSOURCES

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir du soutien en lien avec des situations de violence ou d'intimidation, voici différentes ressources qui pourraient vous être utiles.

- Guide Hibou : https://www.csdhr.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/guide_hibou_-_version_finale_janvier_2019.pdf
- Tel-Jeunes: téléphone: (1 800 263-2266)
- Tel-Jeunes: texto : (514 600-1002) entre 8 h et 22 h 30
- Tel-Jeunes: courriel : www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Ecris-nous
- Tel-Jeunes: discussion en ligne : www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Comment-nous-aidons/Comment-ca-marche
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, j'écoute (www.jeunessejecoute.ca/)
- Jeunesse, j'écoute : Texto écris le mot PARLER au 686868
- <https://www.preynet.ca/fr/intimidation/parents>
- <https://fondationjasminroy.com/coffre-a-outils/>
- CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre <https://santemonteregie.qc.ca/centre>
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant)

ANNEXES

ANNEXE A PORTRAIT DE LA SITUATION 2016-2017

	Auteurs	Co-Auteurs	Victimes
Garçons	Précolaire : \emptyset	Précolaire : \emptyset	Précolaire : \emptyset
	1re année : 1	1re année : \emptyset	1re année : 4
	2e année : 1	2e année : \emptyset	2e année : 2
	3e année : 1	3e année : 1	3e année : 2
	4e année : 4	4e année : 1	4e année : 4
	5e année : 6	5e année : 2	5e année : 3
	6e année : 2	6e année : \emptyset	6e année : 4
	Total : 15	Total : 4	Total : 19
Filles	Précolaire : \emptyset	Précolaire : \emptyset	Précolaire : \emptyset
	1re année : \emptyset	1re année : \emptyset	1re année : 4
	2e année : \emptyset	2e année : \emptyset	2e année : 1
	3e année : \emptyset	3e année : \emptyset	3e année : 2
	4e année : \emptyset	4e année : 1	4e année : \emptyset
	5e année : 1	5e année : 2	5e année : 1
	6e année : \emptyset	6e année : \emptyset	6e année : \emptyset
	Total : 1	Total : 3	Total : 8

Nature des gestes posés	Causes identifiées	Moments
Physique : ✓	Orientation sexuelle : \emptyset	Chemin de l'école (matinée) : ✓
Verbal : ✓	Race : \emptyset	Accueil (à l'école) : ✓
Psychologique : \emptyset	Religion : 0	Récréations : ✓
Social : ✓	Origine ethnique : \emptyset	Heure du dîner : ✓
Instrumental (taxage) : \emptyset	Apparence physique : ✓	Retour à la maison : ✓
Cyber intimidation : \emptyset	Statut socio-économique : \emptyset	En classe : ✓
Autre : \emptyset	Autre : Conflits : ✓	Autre : \emptyset

Saviez-vous que...

Si l'enfant a posé un geste d'intimidation, il est recommandé à ses parents de : travailler en collaboration avec l'école, éviter de banaliser la situation, discuter avec l'enfant et lui donner des alternatives positives, interdire ce comportement, faire comprendre que la situation est prise très au sérieux, lui expliquer la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles, superviser ses activités, exposer les conséquences possibles à l'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).

ANNEXE B

Plan des interventions visant les habiletés sociales et à contrer l'intimidation

Préscolaire :

- Programme La Ribambelle animé par le service de psychoéducation et l'enseignante
- Objectifs : Dépistage précoce des problèmes de comportements au préscolaire et faciliter la gestion de l'anxiété.

Première année :

- Thèmes : Apprendre à s'affirmer et les degrés d'affirmation.
- Deux rencontres de 35 minutes.
- Notions : Méthode 1-2-3 pour s'affirmer, degrés d'affirmations avec l'image des feux de circulation.
- Matériel à préparer :
 - ✓ 1 affiche par classe pour rappeler la Méthode 1-2-3.
 - ✓ Image des feux de circulation.
 - ✓ Cartes animations avec mises en situation.

Deuxième année :

- Thèmes : Les habiletés sociales – Être un bon ami
- Un atelier de 45 minutes
- Notions : Ce qui attire les autres vers moi ou leur donne envie d'être mon ami. Ce qui éloigne les autres.
- Matériel à préparer :
 - ✓ 2 affiches par classe pour ce qui attire et éloigne les autres.
 - ✓ Quiz sur les bons comportements en se basant sur le test des habiletés sociales.

Troisième année :

- Thèmes : Les habiletés sociales, être un bon ami et choisir de bons amis
- Deux ateliers de 45 minutes
- Notions : Ce qui attire les autres vers moi ou leur donne envie d'être mon ami. Ce qui éloigne les autres. Les cercles d'amitiés (meilleur ami, ami, connaissance, etc.).
- Matériel à préparer :
 - ✓ 2 affiches par classe pour ce qui attire et éloigne les autres.
 - ✓ 1 affiche par classe pour les qualités à rechercher chez un ami.
 - ✓ Affiche de présentation en classe avec les cercles de l'amitié.
 - ✓ Quiz sur les bons comportements en se basant sur le test des habiletés sociales.

Quatrième année :

- Thèmes : Les acteurs de l'intimidation et l'importance d'en parler.
- Deux périodes
- Notions : Survol intimidation, différence entre une situation désagréable et l'intimidation, acteurs de l'intimidation et importance d'en parler.
- Matériel à préparer :
 - ✓ Affiche «Stop!» pour encourager à en parler
 - ✓ Mise en situation
 - ✓ Cartes d'animations avec les questions
 - ✓ Présentation vidéo ONF La danse des brutes ?

Cinquième et sixième année :

- Thèmes : L'intimidation et «Est-ce de l'intimidation?»
- Deux périodes
- Notions : Définition de l'intimidation, formes de violences, degrés d'intimidation, différence entre une situation désagréable et l'intimidation, acteurs de l'intimidation et parallèle avec formation LSJPA (sixième année).
- Matériel à préparer :
 - ✓ Présentation vidéo ONF La danse des brutes
 - ✓ Quiz formes de violences et degrés d'intimidation.
 - ✓ Mise en situation
 - ✓ Cartes d'animations avec les questions
 - ✓ Vignettes situation désagréable ou intimidation.

Parents :

- Thèmes : Intimidation, distinction entre une situation désagréable et l'intimidation, affirmation, habiletés sociales, choisir de bons amis et importance d'en parler.
- But : Offrir une opportunité de réinvestissement à la maison suite aux ateliers vus à l'école.
- Power point ou document PDF envoyé par courriel.

Références bibliographiques :

DOYON, Nancy (2014). Agir contre l'intimidation, Québec, Éditions Midi Trente.

GUERTIN, F. (2011). La Ribambelle, un service pour les 5-6 ans CSP

WALKER, H. M., SEVERSON, H. H., et FEIL, E. G. (1995). Early Screening Project. Longmont, CO: Sopris West.

ANNEXE C

TABLEAUX D'EXEMPLES DE MESURES D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN

Afin de soutenir et d'encadrer les victimes d'actes d'intimidation ou de violence, tout comme les auteurs, les coauteurs et les témoins, voici les mesures qui pourraient être prises. Le choix d'une mesure plutôt que d'une autre sera réalisé en se basant l'analyse de la situation, la réalité du milieu et les besoins des élèves.

TABLEAU B-1 MESURES D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN AUPRÈS DES VICTIMES			
	MESURES D'INTERVENTION	MESURES DE SOUTIEN	SUIVI
VICTIMES	<ul style="list-style-type: none"> • Être discret : éloigner l'élève et le rencontrer seul; • Reconnaître l'incident : « Je regrette ce qui t'est arrivé »; • Identifier l'état de l'élève : s'il est blessé, a peur ou vit de la détresse; • Recueillir de l'information : Que s'est-il passé, qui, combien de fois? • Établir un plan pour assurer sa sécurité; • Assurer à l'élève qu'un suivi sera fait et que des mesures seront prises auprès de celui ou de ceux qui l'ont intimidé; • Rédiger un compte-rendu sur l'incident et le remettre à la direction ou à l'intervenant qui assurera le suivi; • Organiser une rencontre entre l'élève et la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence; • Téléphoner aux parents ou communiquer par écrit; • Consigner les informations; • Mettre en place des mesures de soutien si nécessaire; • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recadrer les perceptions biaisées; • Développer des solutions de rechange; • Rechercher des alliés; • Organiser un soutien par des pairs désignés; • Outiller l'élève dans le développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi; • Participer à des activités de développement d'habiletés sociales; • Référer l'élève à une personne ressource du milieu scolaire ou externe; • Accompagner l'élève pour une discussion avec l'intimidé, dans les cas de niveau 1; • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées; • La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents; • Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert; • Etc.

TABLEAU B-2 : MESURES D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN AUPRÈS DES TÉMOINS

MESURES D'INTERVENTION	MESURES DE SOUTIEN	SUIVI
<ul style="list-style-type: none">• Recueillir les noms des témoins et les rencontrer;• S'assurer que les élèves vont bien;• Nommer le comportement étudié et indiquer qu'il est inacceptable;• Nommer l'importance de dénoncer et de manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise;• Téléphoner aux parents ou communiquer par écrit;• Mises en place de mesures de soutien si nécessaire;• Etc.	<ul style="list-style-type: none">• Offrir à l'élève un lieu de répit sécuritaire;• Référer l'élève à une personne ressource du milieu scolaire ou externe;• Participer à des activités d'éducation sur l'importance de dénoncer;• Participer à des activités de développement des habiletés sociales;• Etc.	<ul style="list-style-type: none">• La personne responsable du suivi reverra l'élève pour évaluer la vulnérabilité de celui-ci à la suite de sa dénonciation;• Etc.

Saviez-vous que...

Ce n'est que récemment que les recherches ont tourné leur attention vers le rôle des témoins dans les situations d'intimidation, et peu d'études portent précisément sur les témoins [1]. Les recherches qui ont été menées ont montré que les témoins peuvent être tout aussi importants que les victimes ou les intimidateurs pour déterminer comment une situation d'intimidation se joue [2] et que les témoins pourraient souffrir d'effets négatifs qui sont aussi néfastes ou pires que ceux dont souffre la victime [3].
Réf : Le centre canadien d'éducation aux médias de littératie numérique

TABLEAU B-3 : MESURES D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN AUPRÈS DES AUTEURS ET COAUTEURS

MESURES D'INTERVENTION	MESURES DE SOUTIEN	SUIVI
<p style="text-align: center;">NIVEAU 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appeler les parents; • Garder à la vue; • Organiser des récréations guidées; • Faire rester à la récréation ou après l'école pour aider quelqu'un • Faire appeler ses parents par l'élève pour expliquer son comportement; • Faire faire des travaux communautaires; • Utiliser le modèle de classe d'accueil (aller passer du temps dans une autre classe – 2 années de différence); • Suspendre l'élève des contextes propices à l'intimidation; • Faire faire des pratiques guidées; • Réparer les torts causés; • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Guider dans des apprentissages sociaux (affiche, compte-rendu d'une recherche, tutorat); • Donner du soutien individuel; • Faire signer un contrat de comportement; • Organiser des activités de développement d'habiletés sociales; • Pratiquer des gestes de bienveillance et les noter; • Carnet des bons coups; • Observer les actes pro sociaux durant la récréation; • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève; • Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et solliciter leur collaboration; • Etc.
<p style="text-align: center;">NIVEAU 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdire de contacter l'intimidé pour un temps déterminé; • Retirer durant les pauses et le midi (à l'interne ou à l'externe); • Assigner à des lieux déterminés ou de tâches constructives; • Suspendre à l'interne ou à l'externe; • Retirer de la zone à risque; • Faire faire des pratiques guidées; • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Désigner un tuteur d'attachement; • Faire participer à un groupe de résolution de conflits ou de développement des habiletés sociales; • Faire signer un contrat de non-intimidation; • Organiser un suivi par le technicien en éducation spécialisée; • Reprendre et ajuster le protocole en cas de récidive; • Donner des responsabilités; • Etc. 	
<p style="text-align: center;">NIVEAU 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retirer de la zone à risque; • Rencontrer les parents; • Suspendre à l'interne ou à l'externe; • Porter plainte à la police (par la victime); • Référer au Service Répit de la Commission scolaire; • Transférer d'école ou de commission scolaire; • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un suivi individuel avec un professionnel de l'école; • Référer aux ressources professionnelles de la communauté; • Organiser des cours à domicile; • Organiser un comité de concertation avec les organismes externes; • Référer au CISSS; • Référer à l'Équipe Intervention jeunesse; • Référer au programme d'aide du CLSC; • Faire un signalement à la DPJ; • Etc. 	